



Fiche thématique

Luc Belot - Député de Maine-et-Loire



Avril 2015

Soutenir l'investissement et agir pour le progrès social

Depuis 2012, nous avons enclenché un **mouvement de réformes sans précédent pour la croissance économique, et donc pour l'emploi, pour lutter contre les inégalités et pour préparer l'avenir**. Ce mouvement de réformes apporte des premiers résultats : de nombreux indicateurs sont aujourd'hui positifs.

Toutes les conditions sont réunies pour que 2015 soit l'année du retour de la croissance : le pouvoir d'achat des ménages est en progression (plus d'1% en 2014), la consommation des ménages qui repart (+3% sur un an sur les achats de biens), les marges des entreprises se redressent.

Pour accélérer la reprise économique, nous devons lever tous les blocages, agir sur tous les leviers. Et l'investissement est un levier essentiel. Les mesures annoncées par le Premier ministre, mercredi 8 avril, ont un coût cumulé estimé à environ 2,5 Mds€ sur 2015-2017, dont 500 M€ en 2015. Ces coûts sont intégrés dans la trajectoire des finances publiques du pacte de stabilité qui sera présentée le 15 avril prochain en Conseil des ministres.

Pour stimuler l'investissement des entreprises

Un avantage fiscal exceptionnel sera mis en place pour tous les investissements industriels réalisés au cours des 12 prochains mois. C'est un effort sans précédent de 2,5 Md€ réalisé au bénéfice de l'investissement industriel sur l'ensemble de la période d'amortissement des biens concernés :

- Si une entreprise procède cette année à un investissement industriel entre le 15 avril 2015 et le 15 avril 2016, elle pourra, à titre exceptionnel, déduire 140 % de ce montant de son bénéfice imposable ;
- Ce sera une économie d'impôt de plus de 13 % du montant de l'investissement, au taux normal de l'impôt sur les sociétés;
- La mesure sera applicable immédiatement, pour tous les investissements éligibles réalisés à compter du 15 avril. Ce sont les entreprises elles-mêmes qui en feront directement le calcul dans la déclaration de leur bénéfice imposable, sans formalité supplémentaire spécifique;
- Tous les investissements industriels sont concernés.

Exemple concret : Une entreprise acquiert le 1^{er} juillet 2015 une machine-outil, dont le prix hors taxes est de 600 000€ et dont la durée d'utilisation est de 5 ans. Avec cette mesure, l'entreprise pourra pratiquer un amortissement supplémentaire de 240 000 €, en surplus de l'amortissement dégressif déjà en vigueur. Le résultat imposable sera réduit d'autant : c'est une économie d'impôt totale de 80 000 €, soit plus de 13 % du prix de la machine acquise (au taux normal de l'impôt sur les sociétés).

La Banque publique d'investissement aura pour objectif d'accorder 8 Md€ de prêts de développement d'ici 2017, soit plus de 2 Md€ de plus qu'initialement prévu :

- Ces prêts de développement sont des prêts d'une durée de 7 ans (avec différé de remboursement de 2 ans), octroyés sans prise de garantie sur l'entreprise ;
- Ils sont directement accessibles dans l'ensemble des 42 antennes territoriales de BpiFrance ;
- Ces prêts additionnels seront en partie financés grâce au plan Juncker.

Des mesures seront prises pour **accentuer l'orientation de l'épargne des Français vers les entreprises qui investissent.**

- La commercialisation des contrats d'assurance-vie mis en place fin 2014 sera ainsi encouragée et le déploiement des PEA-PME stimulé, notamment par l'allègement des contraintes pesant sur eux.
- La France va également demander à la Commission européenne la modification du cadre européen Solvabilité II, qui bride les investissements des assureurs dans l'économie réelle.

Pour ce qui est du secteur spécifique des travaux publics, un plan de travaux autoroutiers a été validé et représentera 3,2 Md€ d'investissements. Le gouvernement attend que les discussions en cours avec les sociétés d'autoroute aboutissent rapidement et que ces travaux puissent être lancés au plus vite.

Pour stimuler l'investissement des ménages

Le crédit d'impôt transition énergétique sera prolongé en 2016 afin que les ménages puissent continuer à réaliser des travaux l'année prochaine.

Le budget des aides de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) sera abondé de 70 M€ supplémentaires en 2015 pour aider les ménages aux revenus modestes à investir dans la rénovation thermique : au total, ce seront 50 000 ménages qui bénéficieront de ces subventions

Pour encourager les Français à investir dans des véhicules propres, un nouveau bonus s'applique depuis le 1er avril pour l'achat de véhicules électriques et hybrides. Il peut aller jusqu'à 10 000 euros pour la mise à la casse d'un vieux diesel.

Pour stimuler l'investissement public

L'investissement public, c'est de l'activité dans les travaux publics, c'est une source d'emplois non-délocalisables.

L'Etat s'est déjà engagé pour la relance de l'investissement public :

- Ce sont les contrats de plan Etat-Région, qui mobilisent plus de 25 Md€ d'investissement public pour les 6 années à venir, auxquels s'ajoute la participation des autres collectivités locales;
- C'est la relance des programmes de grands travaux avec le Plan France Très Haut Débit qui permettra à tous les Français d'avoir accès au très haut débit chez eux en 2022, dont 50 % dès 2017. Pour cela 20 Md€ seront investis d'ici 2022 : 13 Md€ d'opérateurs privés, 7 Md€ de subventions publiques. En outre, les zones blanches de la téléphonie mobile seront éradiquées d'ici 2016.

L'investissement public, c'est aussi celui des **communes et des intercommunalités, qui représente environ 60 % de l'investissement public et joue donc un rôle essentiel pour stimuler l'activité du bâtiment.** Pour cela :

- La Caisse des dépôts mettra des prêts à taux zéro à disposition des collectivités locales pour qu'elles bénéficient d'une avance sur les sommes que l'Etat leur verse au titre du Fonds de compensation de la TVA ;
- Les préfets de région organiseront des conférences régionales de l'investissement public dans les 2 mois : tous les programmes de travaux susceptibles d'être engagés à court terme doivent ainsi être recensés.

Plusieurs mesures fortes avaient d'ores et déjà été prises pour l'investissement des collectivités :

- Augmentation de plus de 30 % de la dotation aux territoires ruraux, portée ainsi à 800 M€/an, pour financer leurs équipements ;
- Création d'une aide spécifique aux maires bâtisseurs : 2 000 € par permis de construire délivré dans certaines zones tendues ;
- Mise en place d'un groupe de travail avec les associations d'élus, pour établir un diagnostic de la situation des finances du bloc communal et étudier les mesures les plus efficaces pour encourager l'investissement public local.

Pour plus de progrès social

Il ne peut y avoir de progrès économique sans progrès social. Les deux doivent aller de pair. Et le progrès social implique de réformer notre modèle, pour le rendre plus efficace et plus juste, en particulier pour les plus fragiles.

C'est notamment le sens de la réforme des allocations familiales : elles bénéficieront en priorité aux familles aux revenus modestes et des classes moyennes.

Les réformes concernant le marché du travail et la politique de l'emploi vont se poursuivre :

- **Le compte personnel d'activité** sera créé, comme évoqué par le Président de la République : les nouveaux droits pour les salariés (Compte personnel de formation, compte pénibilité, droits rechargeables à l'assurance chômage) seront regroupés dans un compte dont chaque actif pourra bénéficier tout au long de sa vie professionnelle : le compte personnel d'activité qui sera souple, organique, modulable; Il sera disponible au 1^{er} janvier 2017. Pour cela, il sera intégré dans le projet de loi sur le dialogue social et précisé par la loi en 2016.
- **Le projet de loi relatif au dialogue social et à la création de la prime d'activité** sera présenté en Conseil des ministres le 22 avril prochain, et sera adopté avant l'été :
 - Il permettra de regrouper les obligations d'information et de consultation autour de 3 consultations annuelles, contre 17 aujourd'hui.
 - Il en sera de même pour les obligations de négociation, qui passeront de 12 négociations aujourd'hui à 3 demain.
 - La représentation des salariés sera mieux adaptée à la taille de l'entreprise.
 - La création de la prime d'activité, qui remplace le PPE et le RSA activité, permettra de soutenir l'emploi et de redonner tout son sens à la valeur travail. Cette prime sera versée aux salariés qui touchent jusqu'à 1 400 € par mois.
- **Le gouvernement a engagé avec les partenaires sociaux un travail de bilan de la loi sur la sécurisation de l'emploi.** Certains dispositifs méritent sans doute d'être corrigés pour devenir pleinement efficaces. D'autres peuvent être encore renforcés. Le gouvernement a donné rendez-vous aux partenaires sociaux fin mai. Si des décisions s'imposent, elles seront introduites par amendement dans loi croissance et activité ou loi sur le dialogue social.
- **Il faut lever les freins à la création d'emplois dans les TPE et les PME.** Le gouvernement organisera une conférence économique et sociale sur ces thèmes au mois de juin : l'accompagnement des entreprises lorsqu'elles cherchent à recruter; l'accès des petites structures aux marchés publics; les questions fiscales; la simplification de la réglementation du travail.
- **La place de la négociation collective d'entreprise et de branche dans le droit du travail.** Une mission a été confiée en ce sens à Jean-Denis Combexelle, président de la section « sociale » du Conseil d'Etat, qui remettra ses conclusions fin septembre. L'objectif est d'aller plus loin dans la réforme que ce qui est d'ores et déjà prévu par le projet de loi sur le dialogue social et d'ouvrir des perspectives nouvelles, en élargissant notamment encore davantage la place de l'accord collectif dans notre droit du travail, en particulier au niveau de l'entreprise.

Cet état d'esprit offensif et audacieux doit être partagé par tous. Alors que le pacte de responsabilité se concrétise depuis janvier notamment par des baisses de charges, **les partenaires économiques doivent aussi prendre leurs responsabilités pour investir et embaucher** : sur ce terrain le compte n'y est pas, l'effort est insuffisant dans trop de branches professionnelles. Aussi, la dynamique doit monter en charge. **Avant l'été, le gouvernement et le Parlement dresseront un bilan du Pacte de responsabilité.**

Permanence parlementaire - 15 rue Voltaire - BP 55116 - 49051 Angers cedex 2 ☎ 02 41 87 95 95
Assemblée nationale - 126 rue de l'université - 75007 PARIS

✉ lbelot@assemblee-nationale.fr

f www.facebook.com/belot.luc.9

t www.twitter.com/lucbelot

www.lucbelot.net